



HAL
open science

**L'expérience ordinaire et quotidienne d'un paysage
exceptionnel. Habiter un “ paysage culturel ” inscrit au
patrimoine mondial de l'Humanité (Saint- Émilion)**

Eva Bigando

► **To cite this version:**

Eva Bigando. L'expérience ordinaire et quotidienne d'un paysage exceptionnel. Habiter un “ paysage culturel ” inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité (Saint- Émilion). Patrimoine et désirs d'identité, L'Harmattan, 2012, 978-2-336-00477-8. halshs-01362006

HAL Id: halshs-01362006

<https://shs.hal.science/halshs-01362006>

Submitted on 7 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'expérience ordinaire et quotidienne d'un paysage exceptionnel
Habiter un « paysage culturel » inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité (Saint-Émilien)

Eva BIGANDO

Géographe

eva.bigando@univ-pau.fr

La course actuelle à la patrimonialisation, surtout lorsqu'elle investit des territoires habités, interroge nécessairement sur ses conséquences en terme de transformation de la vie quotidienne et en terme de redéfinition des cadres mentaux et de l'expérience des lieux qu'elle suppose.

Ces questions, nous nous les sommes posés dans le cadre d'un programme de recherche, intitulé « Paysages d'exception, paysages au quotidien », conduit sur trois sites viticoles européens inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre des « paysages culturels » (Saint-Émilien en France, Tokaj en Hongrie, Cinque Terre en Italie)¹. Cette recherche visait à interroger la manière dont se résolvent la confrontation du remarquable et de l'ordinaire, la préservation d'un patrimoine exceptionnel et la nécessaire adaptation des territoires et des populations habitantes au (re-)déploiement des activités quotidiennes. Une des spécificités de ce programme était de s'intéresser plus particulièrement aux habitants dits *ordinaires* et à la manière dont ils s'approprient et vivent au quotidien la désignation du paysage constitutif de leur cadre de vie en tant que patrimoine mondial.

L'objet de cette contribution est précisément de témoigner, sur la base des résultats du travail de recherche conduit sur la juridiction de Saint-Émilien², de la manière dont cette reconnaissance patrimoniale universelle est à l'origine d'une transformation du rapport des habitants à leur paysage quotidien et de signifier la façon dont cela se traduit en terme de redéfinition des pratiques et représentations paysagères habitantes.

Quel que soit le degré d'intérêt accordé à cette forme de labellisation patrimoniale, il en résulte en effet une véritable complexification de la relation tissée entre les habitants et les lieux qu'ils habitent. Celle-ci passe d'une part par une *ré-interprétation* des lieux, qui

¹ Ce programme de recherche, financé par le MEDDAD dans le cadre du programme « Paysage et développement durable », a réuni quatre équipes de recherche européennes : CEPAGE (Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux), LADYSS (UMR CNRS - Université Paris I), Leonardo-IRTA (Université de Pise – Italie) et KTI (Université d'Agriculture St Etienne de Gödöllö – Hongrie).

² Cet article s'intéresse plus particulièrement au cas de Saint-Émilien car c'est sur ce territoire que nous avons pu mettre en œuvre un travail de terrain et d'analyse approfondi sur la question.

accompagne le processus d'appropriation de la valeur patrimoniale exceptionnelle de leur paysage quotidien par les habitants. Cela se traduit notamment par une reconfiguration des représentations paysagères habitantes intégrant et délimitant la valeur d'exception du paysage. Elle passe d'autre part par une *ré-inscription* dans les lieux, conséquence directe d'un processus d'adaptation de l'expérience que les habitants ont de ces lieux et qui se traduit notamment par un renouvellement de leurs pratiques paysagères ordinaires.

C'est autour de ces deux niveaux d'analyse que notre propos est structuré. Nous chercherons tout d'abord à caractériser la place qu'occupe, dans les représentations paysagères des habitants, la valeur patrimoniale exceptionnelle de leur territoire quotidien et la manière dont ils se l'approprient. Nous nous attacherons ensuite aux pratiques habitantes, en précisant d'une part les reconfigurations dont elles font l'objet du fait de l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial et en témoignant d'autre part de la distinction qu'elles sont susceptibles d'introduire, au sein du territoire inscrit, entre des lieux voués à la fonction patrimoniale et des lieux témoins de la vie quotidienne.

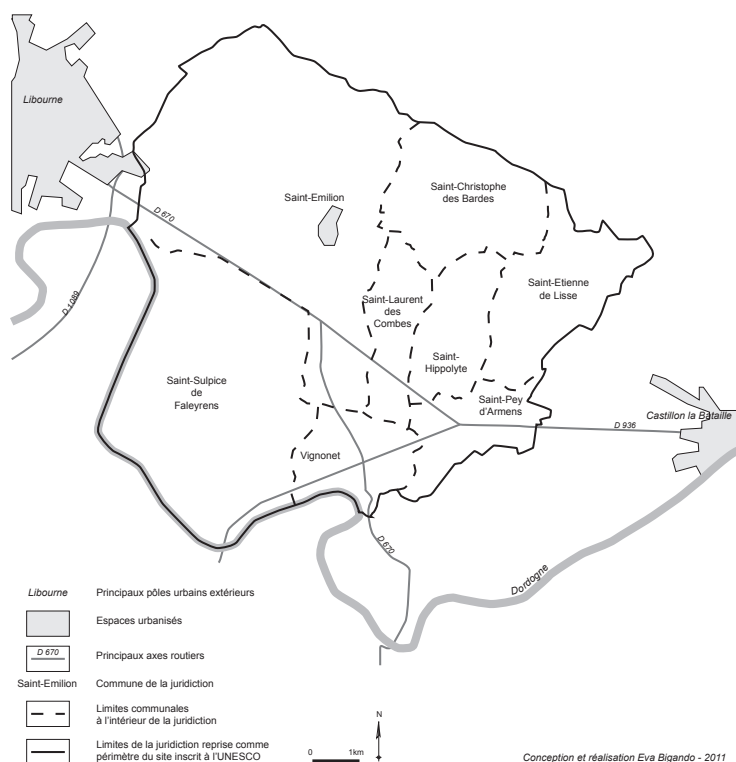
1. Processus d'appropriation de la valeur patrimoniale du paysage saint-émilionnais

Dans le cas de Saint-Émilion, ce sont les huit communes qui constituent le périmètre de l'ancienne Juridiction (aujourd'hui regroupées en communauté de communes) qui ont été inscrites sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité : Saint-Émilion, Saint-Christophe-des-Bardes, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Pey-d'Armens, Saint-Sulpice de Faleyrens, Vignonnnet (cf. fig.1).

Selon le rapport d'expertise mené par ICOMOS³ pour l'UNESCO, « la Juridiction de Saint-Émilion et ses huit communes constituent un ensemble d'une valeur monumentale et paysagère incontestable ». Deux critères ont été retenus pour justifier son inscription sur la liste du Patrimoine mondial. « La Juridiction de Saint-Émilion est un exemple remarquable d'un paysage viticole historique qui a survécu intact et est en activité de nos jours » (critère iii). « La Juridiction de Saint-Émilion illustre de manière exceptionnelle la culture intensive de la vigne à vin dans une région délimitée avec précision » (critère iv). C'est donc au titre de « paysage culturel » que le paysage viticole de la Juridiction de Saint-Émilion a été inscrit dans son ensemble sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité en décembre 1999.

³ L'ICOMOS est une organisation non gouvernementale internationale de professionnels œuvrant pour la conservation des monuments et des sites historiques dans le monde. ICOMOS, Saint-Emilion (France) n°932, septembre 1999, 4 p. paginées pp. 57-60. http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/932.pdf

Fig. 1 - La Juridiction de Saint-Emilion : le périmètre inscrit au Patrimoine Mondial



Précisons que ce sont les acteurs locaux qui ont porté le dossier de demande d'inscription, sans participation ni concertation avec les habitants. C'est donc informés *a posteriori* que ces derniers se sont trouvés confrontés à la reconnaissance et à la proclamation de la valeur patrimoniale exceptionnelle de leur territoire quotidien. Or, si la demande d'inscription portée par les acteurs locaux soulignait le fondement même de la valeur patrimoniale exceptionnelle du paysage saint-émilionnais, qu'en est-il pour les habitants ordinaires ? Reconnaisent-ils également une valeur d'exception à leur territoire quotidien et, si tel est le cas, sur quoi fondent-ils l'exceptionnalité paysagère ?

A cette réflexion étaient associées des interrogations plus générales sur la confrontation de l'exceptionnel et du quotidien dans l'expérience habitante. Les habitants d'un lieu, en tant que résidents permanents de ce lieu, sont-ils à même de concevoir ce qui constitue leur quotidien paysager (empreint de l'expérience de la vie ordinaire) en tant que patrimoine universel doté d'une valeur remarquable exceptionnelle ? Et, si tel est le cas, sur quoi repose, à leurs yeux, cette valeur d'exception ? Enfin, y'a-t-il cohérence entre l'objet et la localisation de la valeur d'exception telle que ces habitants se la représentent et la réalité de l'objet et du territoire inscrits sur la liste du Patrimoine mondial ?

Précisons, avant d'entamer notre démonstration, que celle-ci s'appuie sur une analyse de discours d'habitants, recueillis grâce à une démarche d'enquête⁴ menée sur l'ensemble de la juridiction de Saint-Émilion et dont nous proposerons, au cours de notre argumentation, de nombreux extraits susceptibles de l'étayer⁵. L'analyse des discours ainsi recueillis a permis de souligner une réelle appropriation de la valeur patrimoniale exceptionnelle de leur cadre de vie par les habitants.

1.1. Le paysage de Saint-Émilion comme patrimoine mondial : une évidence et une fierté

C'est en effet de manière quasi-unanime que les habitants interrogés sur la juridiction de Saint-Émilion évoquent la valeur d'exception du paysage saint-émilionnais. Dans les discours, cela se traduit par l'emploi d'un champ lexical se rapportant explicitement à la qualification de l'*exceptionnel*. Lorsque ce n'est pas ce qualificatif lui-même qui est employé, les personnes interrogées recourent à des termes équivalents ou très proches (*extraordinaire, grandiose, impressionnant, merveilleux, magique, etc.*) :

« Saint-Émilion, c'est quand même quelque chose d'exceptionnel » / « On a un patrimoine qui est exceptionnel ! »

« Saint-Émilion, c'est quand même assez merveilleux ! » / « Le paysage il est magnifique. [...] extraordinaire... »

« Saint-Émilion, c'est magique ! [...] Parce que c'est magique, ça fait vendre. Saint-Émilion, tout le monde trouve ça très beau. C'est vrai que ça fait rêver tout le monde ! »

Pour beaucoup, l'inscription apparaît d'ailleurs comme une reconnaissance qui viendrait confirmer, valider en quelque sorte, une renommée déjà mondiale :

« Saint-Émilion a une renommée quand même qui est là. »

« Saint-Émilion est mondialement connu ! »

« C'est connu dans le monde entier Saint-Émilion ! »

« Vous parlez de Saint-Émilion, les gens ils vont tout de suite savoir que c'est dans le Bordelais. Saint-Émilion, c'est à l'échelle mondiale ! »

⁴ C'est sur la base d'entretiens semi-directifs que la démarche d'enquête a été conduite. Ils ont été réalisés par un groupe de cinq étudiants paysagistes de l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux qui, dans le cadre d'un module d'enseignement intitulé « Initiation à la recherche » (en dernière année de leur cursus de formation), ont pu collaborer avec l'équipe de recherche et, à cette occasion, être formés à la démarche d'enquête. Plus d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs ont ainsi été réalisés auprès d'habitants répartis sur l'ensemble du territoire que constitue la Juridiction de Saint-Émilion. A cela s'ajoutent quelques entretiens conduits, pour les besoins de l'analyse, auprès de personnes résidant à l'extérieur du périmètre inscrit.

⁵ Ces citations de propos d'habitants se distingueront du texte par une présentation entre guillemets et en italique.

« Moi ce qui m'a beaucoup frappé, c'est tout le monde connaît le nom de Saint-Émilion. Quelquefois, ils le situent mal, mais ils connaissent. C'est vraiment internationalement connu ! »
« Y'a quand même un point qui n'est pas négligeable, c'est que, vous allez au fin fond de la Chine, vous parlez de Saint-Émilion, le patelin il est connu ! »

Dans ce contexte, la labellisation est fortement appréciée et vient conférer à ce territoire une aura supplémentaire. Des discours émane alors un très grand sentiment de fierté :

« Ils l'ont mis au Patrimoine de l'Humanité ! »
« On est paysage de l'Unesco quand même... [...] Moi, j'étais fière [sous-entendu, à l'annonce de l'inscription] ! »
« On parle du patrimoine de l'Unesco, un patrimoine mondial quand même ! » / « Ici, vous êtes dans un patrimoine mondial ! »
« Saint-Émilion, c'est un village quand même 'très' classé ! » / « C'est une très grande fierté quand même, c'est une fierté d'être reconnu patrimoine mondial ! »
« C'est peut-être pas nécessaire, mais enfin ça fait plaisir quand vous vivez dans un coin qui a quand même une reconnaissance de la beauté du site. [...] C'est quand même quelque chose qui sort de l'ordinaire. [...] Ben voilà, je suis fier... [...] Pour moi c'est une fierté. [...] Et les gens en sont fiers, c'est un fait. »

Mais ce qui est intéressant dans ce processus d'appropriation de la valeur patrimoniale exceptionnelle de leur paysage quotidien par les habitants, ce n'est pas tant cette reconnaissance et cette fierté quasi-unanimes, qui finalement n'étonnent guère, que ce à quoi ils l'attribuent. Cette reconnaissance s'accompagne en effet d'une sélection des éléments paysagers identifiés par les habitants comme les plus à même d'incarner cette valeur d'exception, les conduisant à opérer, à la manière d'une synecdoque, une réduction du paysage viticole saint-émilionnais à quelques-uns de ses éléments constitutifs.

1.2. Une représentation synecdochique de l'exceptionnalité paysagère du territoire saint-émilionnais

En cherchant à identifier et à localiser plus précisément les éléments auxquels les habitants font référence lorsqu'ils reconnaissent une valeur d'exception au paysage saint-émilionnais, apparaît un réel décalage entre les représentations de ce qui est porteur à leurs yeux de la valeur patrimoniale exceptionnelle et la réalité de l'objet et du territoire inscrits. Ainsi que nous le précisions précédemment, c'est l'ensemble du paysage viticole de la Juridiction de Saint-Émilion qui est inscrit en tant que Patrimoine Mondial (soit le territoire de huit communes). Mais dans les représentations habitantes, sa valeur patrimoniale exceptionnelle est le plus souvent réduite à un sous-ensemble paysager, lequel est circonscrit

à une portion seulement de ce territoire, à savoir le village même de Saint-Émilion (cf. Fig. 1). Son caractère exceptionnel réside alors dans son bâti monumental, témoin d'une qualité et d'une authenticité architecturales. Ainsi, ce qui fait la valeur du paysage saint-émilionnais, « *c'est avant tout ce vieux village qui a été préservé... les vieilles pierres...* ». On fait référence à sa « *richesse architecturale* », à sa « *beauté architecturale* » ou encore au « *joyau architectural* » qu'il représente.

Quant au vignoble (dont nous rappelons qu'il constitue pourtant la raison première de l'inscription au Patrimoine Mondial), s'il contribue à l'exceptionnalité du site pour les habitants, c'est uniquement en tant qu'écrin de verdure qui viendrait magnifier ce bâti monumental :

« Saint-Émilion c'est vraiment... un village dans un écrin, au milieu du vignoble. C'est vraiment magnifique ! »

« Il y a la vue que l'on a du village de Saint-Émilion quand on arrive par le bas. On voit d'abord le clocher et toutes les maisons qui sont autour comme dans un écrin de verdure, entourés du vignoble... »

« Et puis là on tombe sur ce village. C'est ravissant. Quand on découvre comme ça, ça a un charme fou. C'est un petit joyau, avec la vigne autour, la clarté... »

En résumé, « *Saint-Émilion, ce sont des vieilles pierres au milieu des vignes* ». Tout ce qui fait l'esthétique du pittoresque est ainsi présent dans les discours, et c'est en passant par ses codes que l'habitant ordinaire se fait juge et interprète de l'exceptionnalité paysagère. Cette vision de la valeur patrimoniale du Saint-Émilionnais rejoint, ainsi, celle initialement construite par les services de l'Etat, lors de la constitution du premier dossier de demande d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial. C'est en effet cette première vision « *monumentaliste* » qui avait notamment inspiré le pré-projet de demande d'inscription établi par l'architecte des Bâtiments de France de la Gironde et la DIREN Aquitaine en 1993⁶ et que reprendra en partie seulement le second projet d'inscription⁷ (celui qui verra le jour en 1998 et qui conduira à l'inscription effective en 1999). Dans ce pré-projet, le village de Saint-Émilion portait alors quasiment seule l'exceptionnalité du territoire saint-émilionnais, exceptionnalité qui reposait en grande partie sur ses caractéristiques architecturales. Le fait que le patrimoine architectural et urbain ait déjà fait, depuis longtemps, objet de protection à Saint-Émilion y

⁶ SDAP de la Gironde et DIREN Aquitaine, *Rapport pour l'inscription de l'Ancienne Juridiction de Saint-Emilion sur la liste des paysages culturels du patrimoine mondial*, Archives de la CDC de la Juridiction de Saint-Émilion, 1993.

⁷ République Française, *Vignoble et villages de l'Ancienne Juridiction de Saint-Emilion. Dossier de présentation en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de paysage culturel*, (rapport du cabinet Grahal), 1998, 105 p.

compte sans doute pour beaucoup (une partie du village fait l'objet d'un classement selon la loi 1930). Il constitue ainsi l'essentiel fondement de la valeur patrimoniale exceptionnelle, et ce davantage encore que le vignoble uniquement constitué en « *écrin de verdure* » venant mettre en valeur la qualité architecturale monumentale du site. Et, même si le discours porté par les acteurs du second dossier d'inscription concède une plus belle part au vignoble dans son ensemble et au territoire en général (il légitime davantage un classement au titre de paysage culturel), les représentations habitantes (symboliques des représentations paysagères locales) témoignent encore de la puissance patrimoniale que véhicule le bâti monumental du village de Saint-Émilion niché au cœur de cet écrin végétal de premier choix qu'offre le vignoble alentour, soulignant par là même l'héritage toujours prégnant d'une esthétique paysagère fondée sur le caractère pittoresque d'un site.

C'est ainsi que l'image de ce vieux village dans son vignoble-écrin s'érige, dans les représentations habitantes, en véritable synecdoque⁸ du paysage (viticole) saint-émilionnais dans son ensemble, c'est-à-dire l'image patrimoniale que les habitants retiennent et qu'ils vont mettre en avant. « *L'image de Saint-Émilion, c'est un village niché au creux d'un vallon avec des vignes autour* ». On a bien, comme le veut la figure de rhétorique, une partie du paysage qui représente le tout, c'est-à-dire le paysage viticole saint-émilionnais dans sa totalité⁹.

Or, ce processus de représentation synecdochique est particulièrement signifiant. Sans doute faut-il le comprendre comme le produit d'une double nécessité, non forcément conscientisée, de la part des habitants. Il peut tout d'abord s'interpréter comme un besoin ressenti par ces habitants de légitimer, face au regard et au jugement de l'autre, la valeur patrimoniale *exceptionnelle* de ce qui constitue leur cadre de vie *quotidien* (fait de pratiques banales et ordinaires), ce qui constitue en soi une contradiction dans les termes. Cela se traduit notamment par le recours à cette image qui, référant à une esthétique paysagère héritée et

⁸ Pour rappel, la synecdoque est une figure de style, variante de la métonymie. Parmi les catégories métonymiques, il convient de différencier la métonymie synecdochique de celle qui ne l'est pas. La métonymie non synecdochique évoque une partie pour signifier une autre partie – *pars pro parte* en latin – (le contenant pour le contenu par exemple). La métonymie synecdochique (ou synecdoque) renvoie, quant à elle, à un procédé où le signifiant n'est dans la réalité qu'une partie de signifié, même s'il le signifie totalement dans la représentation. Elle exprime ainsi la partie pour le tout – *pars pro toto* en latin – et suppose plus largement un rapport d'inclusion.

⁹ Le recours à la rhétorique et l'utilisation de la figure synecdochique pour signifier un processus de réduction de la réalité paysagère dans les représentations s'avèrent particulièrement pertinents. Nous y avons déjà fait référence dans un article sur les représentations des paysages viticoles bordelais et bourguignons (Bigando, 2006) où nous montrions que l'image retenue du paysage de ces deux territoires viticoles était en fait celle d'un de leurs éléments constitutifs considéré comme référentiel. Sans faire référence à la dimension paysagère des territoires, Bernard Debarbieux (1995) avait déjà montré comment cette figure était à même d'exprimer la manière dont certains lieux, simples éléments constitutifs d'une entité territoriale englobante plus large, étaient capables, parce qu'ils véhiculaient des signifiés territoriaux, d'évoquer à eux seuls l'ensemble d'un territoire.

profondément ancrée dans notre société, est susceptible de conférer, à leurs yeux, toute sa légitimité à l'inscription de leur paysage quotidien sur la liste du Patrimoine mondial. Mais sans doute convient-il d'interpréter également ce processus de représentation synecdochique d'un paysage patrimonialisé comme un besoin *vital*, de la part des habitants, d'extraire de leur espace de vie quelques lieux et/ou objets représentés comme *extra-ordinaires*, afin précisément de soustraire de ce statut d'exception le reste du territoire, afin qu'il demeure le propre de leur vie quotidienne.

L'analyse des pratiques paysagères habitantes vient en témoigner. Elle confirme la volonté de la part des habitants de se ménager des *espaces-temps* d'intimité et de banalité paysagère, loin des lieux auxquels ils attribuent une valeur patrimoniale exceptionnelle. C'est ainsi que l'on voit émerger, à travers ces pratiques paysagères habitantes, une partition du territoire, entre ce qui relève d'un « paysage vitrine » (lieux voués à la fonction patrimoniale) et ce qui relève d'un « paysage intime » (lieux témoins de la vie quotidienne).

2. « Paysage vitrine » versus « paysage intime »¹⁰ : les pratiques habitantes d'un paysage patrimonialisé

Ce second point interroge les conséquences de la perte d'une certaine intimité de l'expérience paysagère quotidienne de l'habitant au profit d'une expérience paysagère formatée et à partager avec des touristes de plus en plus nombreux à venir contempler le « paysage vitrine » d'un territoire devenu désormais *bien commun* de l'Humanité, tout en témoignant du processus d'adaptation opéré par les pratiques paysagères habitantes. Ce dernier se traduit d'une part par le renoncement à l'expérience quotidienne de l'exceptionnalité paysagère alors abandonnée à l'Autre (l'étranger, le touriste) et pratiquée seulement occasionnellement et, d'autre part, par le renforcement du recours à d'autres (nouvelles ?) expériences paysagères qui, loin de celles que procure le « paysage vitrine » (objet démonstration et d'expérimentation de l'exceptionnalité paysagère), demeurent dans l'intimité d'une relation paysagère habitante.

2.1. Le « paysage vitrine » comme pratique occasionnelle d'un paysage donné à voir

Les lieux de l'exceptionnalité paysagère telle que représentée par les habitants (le village de Saint-Émilion, son bâti monumental et son vignoble-écriin) sont ainsi réservés à une

¹⁰ Concernant cette distinction entre « paysage vitrine » et « paysage intime », nous renvoyons le lecteur à deux travaux, accessibles en ligne, y référant : un article publié récemment dans la revue *Projet de paysage* (Bigando, 2008) ainsi qu'une thèse de Doctorat (Bigando, 2006).

pratique bien spécifique du territoire. Cette pratique, occasionnelle, survient toujours dans un contexte particulier d'expérimentation et de démonstration de l'exceptionnalité paysagère face au regard de l'Autre.

En termes de pratiques, cela correspond aux occasions que les habitants ont de conduire et faire découvrir aux autres (ceux qui viennent leur rendre visite : amis, famille, clients...) les témoins de la valeur patrimoniale exceptionnelle de leur territoire. C'est là le propre de ce que nous nommons le « paysage vitrine », c'est-à-dire la partie du territoire qui va être *donnée à voir* ou à *être vue*, mais qui en revanche ne peut pas ou plus se constituer en *territoire à vivre* au quotidien, en lieu d'une vie *normale* pour les habitants. C'est pourquoi certains renoncent à faire de ces lieux les lieux de leur vie quotidienne :

« Ah oui, je suis Saint-émilionnais [il y a vécu toute sa jeunesse]. Enfin, peut-être de moins en moins... Bon, allez, de cœur, oui. Pour aller à Saint-Émilion, je vais vous dire franchement, le tourisme devient tellement important que l'on arrive à un point que... Saint-Émilion je n'y vais plus vraiment... »

« Avec le tourisme et le Patrimoine mondial, ça fait que les Saint-Émilionnais sont moins à Saint-Émilion ! »

On assiste donc à une forme de renoncement personnel et d'abandon à l'Autre (touristes et étrangers, voire l'Humanité toute entière) des principaux lieux témoins de la labellisation patrimoniale et, à cette occasion, de l'expérience qu'ils procurent. « Avec le tourisme et le patrimoine mondial, ça fait que les Saint-Émilionnais sont moins à Saint-Émilion ! ».

Ne pouvant plus disposer de ces lieux comme d'un « propre »¹¹, parce que devenus désormais *bien commun* de l'Humanité et à ce titre pratiqués par un nombre croissant d'individus étrangers aux lieux en question, l'habitant use alors de tactiques¹² pour (ré-)inscrire son quotidien dans un paysage qui ne lui appartient plus vraiment. Ces tactiques – ou ruses – que nous nommons « petits arrangements socio-spatiaux » peuvent l'amener à se (ré-)inventer un quotidien – un *quotidien paysager* en l'occurrence – loin du paysage du touriste, c'est-à-dire à adopter des pratiques de sauvegarde de l'ordinaire, un ordinaire qui soit à la fois rassurant et vecteur de quiétude. C'est ainsi que les habitants s'éloignent de ce qui constitue

¹¹ Il est fait ici référence au « propre » tel qu'entendu par Michel de Certeau (1990). Pour cet auteur, tout individu s'attache avant tout à distinguer de son environnement « un propre », c'est-à-dire le lieu d'un pouvoir et d'un vouloir propres. « Geste cartésien si l'on veut : circonscrire un propre dans un monde ensorcelé par les pouvoirs invisibles de l'Autre ».

¹² La notion de « tactique » (ou « ruse ») renvoie également aux écrits de Michel de Certeau (1990). La « tactique » (ou « ruse » pour l'auteur) relève, selon lui, de « l'action calculée que détermine l'absence d'un propre ». Nous l'entendons ici comme les ruses mises en œuvre par l'habitant dépossédé de son paysage « propre ».

selon eux les témoins de la valeur patrimoniale exceptionnelle du paysage saint-émilionnais, en quête de *bouts* de paysage (au sein de ce même territoire) susceptibles de leur offrir des expériences paysagères certes moins exceptionnelles, mais plus intimes.

2.2. A l'écart des témoins du paysage *patrimonialisé* : les paysages « intimes » de l'Habitant

Les paysages intimes de l'habitant correspondent à des lieux que les habitants excluent de toute logique patrimoniale et qu'ils souhaitent, de cette manière, réserver à un vécu paysager plus ordinaire et quotidien. Ils se situent le plus souvent à l'écart des lieux témoins du paysage *patrimonialisé* et sont généralement porteurs d'une relation de plus grande proximité et de plus grande intimité entre l'habitant et son territoire : qui va faire référence à son jardin, qui aux bois derrière chez lui, qui aux parcelles de vignes non loin de là, qui aux bords de rivière – trop souvent délaissés au profit du village de Saint-Émilion et des coteaux viticoles, précise-t-on –, qui à « *l'arrière-pays* » certes « *moins connu mais tout aussi charmant* »...

Les extraits d'enquêtes proposés ci-après témoignent du fait qu'il s'agit toujours de petits coins « *bien à soi* » et/ou peu (par-)courus par l'Autre (étrangers, touristes).

Ce que j'aime c'est « mon coin à moi, le coin de verdure, un peu sauvage, le long de la Barbanne, c'est ce côté un peu sauvage qui est un peu... retiré... [...] Mais tout ça, c'est loin de Saint-Émilion. Il y a d'autres clichés plus économiques... c'est vrai que le vrai cliché de Saint-Émilion c'est avec la ville et [la vigne ?]... vous voyez, avec ça, c'est le pognon qui rentre à Saint-Émilion ».

Les propos des habitants soulignent alors toute la nécessité de disposer de ce genre de « *petits coins bien à soi* », voire expriment plus explicitement l'importance de disposer d'endroits peu parcourus par l'Autre.

« J'aime bien me perdre du côté de Puyseguin. Autour de Puyseguin, c'est très joli. J'aime beaucoup. Ce que j'aime autour de Puyseguin : c'est peu fréquenté, par rapport à tout ce coin de Saint-Émilion... ».

« Moi le week-end, je fais du jardinage. Dans le vallon de Fongaband, j'ai un jardin. Et donc là, le samedi et le dimanche, j'y vais... C'est un des lieux de Saint-Émilion où j'aime être. C'est calme. Aujourd'hui, le vallon de Fongaband, c'est un des seuls endroits où les Saint-émilionnais peuvent se promener, fuir un peu la masse touristique. Et les gens vont se promener dans le vallon de Fongaband parce que c'est un endroit calme et paisible, bien à eux ».

Quels que soient les lieux évoqués, ils reposent sur une relation d'intimité avec l'habitant, ce que ne sont plus à même de procurer les lieux témoins de la valeur paysagère

exceptionnelle du territoire saint-émilionnais. C'est sans aucun doute également la raison pour laquelle les habitants résidant au cœur même de ce qui constitue le « paysage vitrine » du Saint-émilionnais, à savoir le village même de Saint-Émilion, n'hésitent pas à s'en *échapper*, dès que l'occasion leur en est donnée, et ce afin d'éprouver une expérience paysagère plus intime. Il en est ainsi de cette habitante qui précise que, si elle doit emmener quelqu'un se promener, elle va « *déjà lui faire voir Saint-Émilion [sous-entendu le village] parce que quand on vient ici, c'est pour Saint-Émilion...* ». Mais lorsque l'enquêteur l'interroge sur les endroits où elle préfère se promener personnellement, sa réponse est éloquente : « *Ah moi, je m'en vais. Je ne reste pas ici...* ».

Un couple, résidant également dans le village même de Saint-Émilion, avoue également amener amis et famille se promener à « *Saint-Émilion même, parce que c'est tellement riche et qu'il y a de quoi visiter* ». Mais une fois seule, l'épouse avoue choisir d'autres lieux :

« *Je vais plutôt vers la Barbanne, donc je m'éloigne du bourg de Saint-Émilion... pour rester près de la nature, pour rester dans un endroit où il y a peu de monde...* ». Et son époux de surenchérir : « *Oui, c'est rare qu'on aille dans le bourg. On va plutôt se promener dans la campagne. Même si on ne va jamais très loin* ».

Sont ainsi susceptibles d'être identifiés des lieux qui, loin du caractère artificiel d'un paysage *patrimonialisé*, sont vecteurs d'une relation plus intime au paysage. Les pratiques habitantes confirment alors l'opposition pressentie entre un paysage exceptionnel mis en vitrine et donné en partage d'un côté et un paysage intime préservé du regard et du jugement de l'Autre.

L'inscription de leur paysage quotidien sur la liste du Patrimoine Mondial implique une complexification de la relation tissée entre les habitants et les lieux qu'ils habitent. Leur rapport à leur paysage s'en trouve bouleversé, qu'ils aient une conscience précise de ces transformations ou non, qu'ils les acceptent sans protestation ou les stigmatisent. Ainsi assistent-ils, quasi-impuissants, à la perte de ce qui fait l'intimité de leur vécu paysager en tant qu'habitant, en quelque sorte dépossédés de leur paysage quotidien désormais consacré et devenu *bien commun* de l'Humanité. Se dessine alors un double processus. Le premier consiste à identifier des lieux et objets témoins de l'exceptionnalité paysagère de leur territoire, érigeant et délimitant ainsi les contours d'un « paysage vitrine », paysage alors consacré (sacrifié ?) à des fins patrimoniales. Le second processus consiste à se (re-)

construire, à l'écart de ces lieux qui véhiculent l'exceptionnalité paysagère du territoire, une certaine forme d'intimité paysagère, indispensable au développement d'une relation équilibrée entre l'être qui habite et les lieux qu'il habite. Par le biais de ces petits arrangements socio-spatiaux (conscientisés ou non), les habitants tentent ainsi de ré-insuffler, lorsque la possibilité leur en est donnée, une forme de normalité ou d'ordinarité à leur quotidien.

Nous ne pouvons donc que souscrire aux propos d'Aline Brochot (2008) lorsqu'elle s'interroge sur la question de l'utilité sociale d'une telle politique de labellisation patrimoniale. Ses conséquences, ne serait-ce qu'en terme de normalisation et de standardisation du vécu des lieux tant au regard de l'expérience de l'habitant (ce dont il a été question ici) que de celle du touriste, donnent en effet à réfléchir quant au bien-fondé d'une telle politique.

Bibliographie

BIGANDO Eva, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Bordeaux 3, 2006, 506 p.

BIGANDO Eva, « La synecdoque paysagère, une notion pour comprendre les représentations des paysages viticoles bordelais et bourguignon », *Sud-Ouest Européen, Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°21, 2006, Toulouse, PUM, p. 83-93.

BIGANDO Eva, « Le paysage ordinaire porteur d'une identité habitante : pour penser autrement la relation des habitants au paysage », *Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, en ligne, 2008, 13 p.

BRIFFAUD Serge, BROCHOT Aline (coord.), *Paysages d'exception, paysages au quotidien : une analyse comparative des sites viticoles européens du Patrimoine mondial*, Rapport de recherche pour la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, Programme « Paysage et Développement Durable », 2010, 399 p.

BROCHOT Aline, « Les territoires de l'excellence au risque du quotidien », *Strates*, n°14, 2008, p. 237-248.

DE CERTEAU Michel, *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*, éditions Gallimard (Folio essais), 1990 (pour la dernière édition), 364 p.

DEBARBIEUX Bernard, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace Géographique*, n°2, 1995, p. 97-112.

Pour citer l'article

BIGANDO E. (2012). "L'expérience ordinaire et quotidienne d'un paysage exceptionnel. Habiter un paysage culturel inscrit au patrimoine mondial de l'humanité (Saint-Emilion)", in *Patrimoine et désir d'identité*, FOURNIER L., CROZAT D., BERNIE-BOISSARD C., CHASTAGNER C. (dir.), Paris, L'Harmattan, Coll. Travaux de CUFRN, pp. 207-218.